



DEUX JOURS DE FORMATION
ET D'ÉCHANGES
AUTOUR DU 2^e PILIER

www.journeesdelaprevoyance.ch

TARIFS PAR PARTICIPANT

Le **prix du séminaire est de CHF 1'800.–** pour les dirigeants* d'institutions de prévoyance. Pour les autres participants, le prix du séminaire s'établit uniformément à CHF 2'150.–.

Ces prix sont indiqués hors TVA et comprennent la participation, la pension complète en chambre individuelle pour la durée du séminaire (deux jours/une nuit), les apéritifs et les collations durant les pauses, ainsi que la documentation de cours.

Comme l'an passé, vous avez désormais la possibilité de vous inscrire uniquement pour la journée commune du jeudi 9 mai 2019 pour le prix de CHF 1'250.– HT (nombre de places limité).

* Par dirigeants, nous comprenons les membres du conseil de fondation ou de la direction (directeur, gérant, administrateur, chef de service) d'une institution de prévoyance au sens de la LPP. L'inscription au registre du commerce est notamment déterminante pour définir le statut de dirigeant. Les membres de conseil de fondation qui exercent leur activité professionnelle principale dans le domaine du 2^e pilier (consultants, asset managers, auditeurs, etc.) ne bénéficient pas du tarif « dirigeants ».

INSCRIPTION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Au moyen du coupon d'inscription ou par internet sur le site www.journeesdelaprevoyance.ch.

La finance d'inscription est due dès la réception de la confirmation de la participation au séminaire. L'inscription est définitive à réception du paiement. Le nombre de participants étant limité, nous vous recommandons de vous inscrire aussi rapidement que possible. La priorité sera donnée aux représentants d'institutions de prévoyance. Le cas échéant, les organisateurs se réservent la possibilité de limiter le nombre de participants par entité.

L'inscription est nominative et porte pour la participation à la totalité de l'événement. Le partage entre plusieurs participants n'est pas admis.

Il est possible d'annuler une inscription sans frais jusqu'au 5 avril 2019. Au-delà de cette date, un montant correspondant à 50% de la finance d'inscription sera dû en cas d'annulation. Pour toute annulation faite après le 26 avril 2019, la finance d'inscription est due intégralement. Le cas échéant, un remplaçant peut être désigné dans la mesure où les organisateurs sont avertis au moins 3 jours ouvrables avant le début de l'événement. Toute annulation doit être faite exclusivement par voie postale (les annulations par téléphone ou par courriel ne seront pas acceptées).

Les changements de programme, d'intervenant ou d'horaire restent réservés.



Journées de la prévoyance

Case postale 6227 • 1211 Genève 6 • T 058 100 5252 • info@journeesdelaprevoyance.ch • [@jdlprevoyance](https://twitter.com/jdlprevoyance)